



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 17 Décembre 2008

Date de la convocation 10 Décembre 2008	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Chapelle des Pénitents ASPIRAN
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M. SATGER Jean Noël, M. GARCIA Alain, M. MONTAGNE Thierry, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M. MARTINEZ Christian,  <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. BORE Jacques, M. MALBEC Sylvain, Mme BENEZETH Ingrid,  <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean Claude, M. GABORIT Jean-Luc, Mme. FLOUROU Jocelyne,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, Mme GUERRE Marie-Hélène, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme DELEUZE Elisabeth, Mme MILAN Andrée, M. SAEZ Gérard,  <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M. OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. LEBREAU Jean-Jacques, M. QUEROL Jean-François,  <b>PERET</b> : Monsieur MONTAGNE Jacques,  <b>SALASC</b> : M. COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian  <b>VILLENEUVETTE</b> : M. VIDAL Eric, M. ORMIERES Jean Louis</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain  Mme CAZALET Claude à Mme MILAN Andrée  M. BARDEAU Francis à M. DRUART David  M. SOTO Bernard à M. QUEROL Jean-François  M. BILHAC Christian à M. MONTAGNE Jacques  Mme FONT Chantal à M. COSTES Jean</p>		

**Objet : Accueil de Loisirs Intercommunal sans hébergement - Convention de mise à disposition de service entre la Communauté de communes du Clermontais et le CEP D'OR pour la restauration des pôles maternel et primaire de Clermont l'Hérault**

Monsieur BRUN rappelle aux membres du conseil que par délibération en date du 20 Février 2008, le conseil communautaire a approuvé une convention d'accueil des pôles maternel et primaire de Clermont l'Hérault avec le L.E.A.P « Le Cep d'Or » afin de régler pour l'année 2008 les conditions d'accès à la restauration dans ses locaux.

Il ajoute que cette convention arrivant à échéance au 31 décembre 2008, il convient de la renouveler aux conditions suivantes :

- La restauration sera assurée par l'ACARLET
- Le coût du repas, service et mise à disposition des locaux compris sera facturé 5.05 euros

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur BRUN, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet de convention de mise à disposition de service entre la Communauté de communes du Clermontais et le L.E.A.P « Le Cep d'Or » pour la restauration des pôles maternel et primaire de Clermont l'Hérault, tel que présenté

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.